Concours P&G carnetRABAIS Grand match 2027
RÈGLEMENT OFFICIEL
AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS.
UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. **Période :** Le Concours P&G carnetRABAIS Grand match 2027 (le « **Concours** ») débute le 20 novembre 2026 à 00 h 00 min 00 s, heure de l'Est (« **HE** ») et prend fin le 17 janvier 2027 à 23 h 59 min 59 s, HE (la « **Période du Concours** »).

2. **Admissibilité :** Le Concours est réservé aux résidents autorisés du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident, en date du dernier jour du mois précédant la date de la participation. Les employés de Procter & Gamble Inc. (le « **Commanditaire** »), de leurs sociétés mères et filiales, de ses divisions, de ses sociétés affiliées, de ses fournisseurs, de ses distributeurs et de ses agences de publicité, de promotion et de jugement, incluant l'agence Don Jagoda Associates, Inc. (l'« **Administrateur** »), les entités de la NFL (telles que définies ci-dessous) ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints), de même que toute personne résidant sous le même toit (qu'ils soient parents ou non) ne sont pas admissibles à participer ou à gagner. Nul à l'extérieur du Canada et là où la loi l'interdit. Toutes les lois et réglementations provinciales, territoriales, municipales et locales s'appliquent.

3. **Comment participer : AUCUN ACHAT N'EST REQUIS pour participer au Concours. Un achat n'augmente pas vos chances de gagner.**
   a.) Participez en ligne : Vous pouvez participer au concours en visitant le https://pgbrandsaver.jebbit.com/1p8mje5d?L=Full+Page vous inscrire ou ouvrir une session sur votre compte P&G carnetRABAIS et remplir le formulaire d'inscription à l'écran pour recevoir une (1) participation au tirage au sort. L'inscription à P&G carnetRABAIS est gratuite. Limite d'une (1) participation en ligne par personne.
   b.) Participation par courriel : Vous pouvez gagne r une participation au Concours sans vous inscrire à P&G carnetRABAIS en envoyant un courriel à PBSSuperbowl27SweepsDJA.com. Le courriel doit inclure votre prénom et votre nom de famille, votre adresse postale, votre mois et votre année de naissance pour recevoir une (1) participation au tirage au sort.

   Toutes les inscriptions doivent être reçues avant 23 h 59 min 59 s HE le 17 janvier 2027 pour être admissibles. Toute tentative d'inscription d'un participant par l'entremise d'adresses électroniques ou postales multiples, d'identités, d'inscriptions ou d'identifiants différents, ou de toute autre méthode frauduleuse, annulera ces inscriptions et risquerait de disqualifier le participant. L'utilisation de tout système automatisé ou informatique pour participer en ligne est interdite et entraînera une disqualification. Des frais normaux d'accès à Internet et d'utilisation ou de données imposés par votre fournisseur de service téléphonique ou Internet peuvent s'appliquer.

4. **Confidentialité :** Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la politique de confidentialité du Commanditaire, accessible à l'adresse ********https://privacypolicy.pg.com/fr-CA/, et seront utilisés et divulgués aux fins d'administration de ce Concours. Cette section ne limite aucun autre consentement qu'une personne peut fournir au Commanditaire relativement à la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels. Vos renseignements personnels seront régis par la Politique de confidentialité du Commanditaire et peuvent être utilisés par le Commanditaire et ses fournisseurs de services tiers au Québec et au Canada ou à l'extérieur du pays. En nous fournissant vos renseignements personnels, vous consentez au transfert de vos données vers des régions qui sont à l'extérieur de votre province ou pays de résidence où des règles de protection des données différentes peuvent régir les renseignements personnels.

5. **Tirage au sort :** Deux (2) gagnants potentiels du grand prix et dix (10) gagnants potentiels du premier prix seront sélectionnés lors d'un tirage au sort vers 9 h 00 (HE), le 17 janvier 2027, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du Concours. Le tirage sera effectué par Don Jagoda Associates, Inc. (à leurs bureaux de Melville, NY, aux États-Unis), un organisme indépendant chargé de juger le Concours et dont les décisions sont définitives sur toutes les questions relatives au concours. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues.

6. **Avis au gagnant/Réclamation du prix :** Les gagnants potentiels seront avisés par courriel aux alentours de la date de tirage indiquée ci-dessus. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit d'abord remplir un formulaire écrit de déclaration et de décharge (la « **Décharge** ») qui confirme son respect du Règlement officiel et répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique dans un délai limité, par courriel. Les participants sélectionnés devront signer et retourner le tout par courriel à l'adresse indiquée sur la Décharge dans les vingt-quatre (24) heures suivant la notification. Si un gagnant potentiel n'est pas joint dans le délai prescrit, si la notification est retournée parce qu'elle ne peut être livrée ou si le gagnant potentiel ne remplit pas toutes les conditions du Concours, il perdra tous ses droits sur le prix et un autre gagnant pourra être sélectionné, si le temps le permet. En répondant à l'avis par courriel, les gagnants potentiels donnent leur consentement exprès aux communications électroniques avec le Commanditaire et l'Administrateur aux fins de l'administration de ce Concours et de l'exécution du prix. Les gagnants potentiels sont responsables de vérifier leurs courriels pour recevoir l'avis au gagnant. Aucune correspondance ne sera faite relativement à ce Concours, sauf avec les gagnants potentiels.

7. **Prix et valeurs au détail approximatives (« VDA ») : Grands prix (2) :** Un voyage de 4 jours et 3 nuits pour le gagnant et une (1) personne invitée au Super Bowl LXI le 14 février 2027, à Englewood, Californie, États-Unis (le « **Voyage** »). Le Voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport principal le plus près du domicile du gagnant, l'hébergement à l'hôtel pour trois (3) nuits (pour deux personnes) et deux (2) billets pour le Super Bowl LXI et une carte-cadeau de 100 $ CA pour le transport terrestre. La valeur marchande approximative de chaque Grand prix est de 25 000 $ CA. La valeur au détail réelle du prix peut varier en fonction de la province de départ des gagnants et toute différence de valeur ne sera pas accordée. Les gagnants et leurs invités respectifs doivent voyager selon le même itinéraire. Les règlements et conditions de la compagnie aérienne peuvent s'appliquer. Le voyage ne peut être combiné à aucune autre offre et ne peut donner droit à des milles de grand voyageur ou à des points de fidélité d'hôtel. Tous les voyageurs doivent être en possession de documents de voyage valides avant le départ (carte d'identité/passeport approuvé par le gouvernement). Les invités des gagnants doivent être âgés d'au moins 18 ans, sauf si l'invité est l'enfant mineur/l'enfant sous tutelle du gagnant. Les invités ou les gagnants, en tant que parent/tuteur légal d'un invité mineur, doivent remplir une Décharge de publicité et de responsabilité avant le départ. Si les gagnants et leurs invités n'obtiennent pas les documents de voyage requis, leurs prix risquent d'être annulés. Les gagnants devront fournir une carte de crédit au moment de l'enregistrement à l'hôtel. Toutes les dépenses et tous les coûts qui ne sont pas expressément énumérés ci-dessus, y compris les taxes, les assurances, les frais de téléphone, les services de chambre et de blanchisserie, les dépenses personnelles, les pourboires, les divertissements, les transferts, les frais accessoires, le transport vers et depuis le Super Bowl LXI ou tout autre élément qui n'est pas spécifiquement décrit dans le Règlement officiel, tout transport qui n'est pas mentionné dans la description du prix ci-dessus et toutes les dépenses pour l'un ou l'autre des éléments ci-dessus sont la seule responsabilité des gagnants et de leurs invités. Aucune responsabilité n'est assumée pour les dommages, pertes ou blessures résultant de l'acceptation ou de l'utilisation du prix (ou d'une partie de celui-ci, y compris le voyage). Les gagnants et leurs invités devront respecter tous les protocoles applicables au moment du voyage ou liés au lieu de l'événement. Les prix doivent être utilisés aux dates indiquées ou les prix peuvent être perdus. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier tout gagnant et d'annuler le prix s'il apparaît qu'il a été mis en vente, vendu ou transféré d'une autre manière. Les billets perdus, mutilés ou volés, ne seront pas remplacés par le Commanditaire. Le Commanditaire n'est pas responsable si le Super Bowl LXI est retardé, reporté ou annulé

pour quelque raison que ce soit en raison de circonstances indépendantes de la volonté du Commanditaire. Dans le cas où tout gagnant ou invité adopte un comportement (déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion) inapproprié ou menaçant, illégal ou destiné à importuner, abuser, menacer ou harceler toute autre personne, le Commanditaire se réserve le droit d'éjecter ce gagnant et son invité, en tout ou en partie, sans autre compensation pour le gagnant, le cas échéant. Les prix et chacun de leurs composants sont attribués « tels quels » sans aucune garantie de quelque nature que ce soit, sauf si la loi l'exige. Les gagnants et leurs invités doivent se conformer à tout moment aux politiques et réglementations du lieu, y compris, mais sans s'y limiter, à tous les protocoles de santé et de sécurité, ainsi qu'aux modalités et conditions d'achat des billets. Afin d'éviter toute ambiguïté, les billets non utilisés ne peuvent être remboursés, échangés ou appliqués à des billets pour un match, un événement ou une exposition ultérieurs de la NFL, ni être échangés contre de l'argent. Le Commanditaire, l'Administrateur ou les Entités de la NFL et/ou l'opérateur du lieu se réservent le droit d'expulser ou de refuser l'entrée au gagnant ou à l'invité qui se comporte de manière non sportive ou perturbatrice ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne au match ou qui enfreint le code de conduite des supporters applicable. Les billets de match de la NFL attribués comme prix ne peuvent être revendus, proposés à la revente ou utilisés à des fins commerciales ou promotionnelles quelles qu'elles soient. Une telle revente ou utilisation commerciale ou promotionnelle peut entraîner la disqualification et la confiscation du prix. **Premier prix (10) :** une carte-cadeau NFLShop.ca de 100 $ CA. Les conditions générales distinctes s'appliquent aux cartes-cadeaux. Aucun transfert, aucune substitution ou équivalent en espèces pour tout prix (ou une partie du prix) ne sera autorisé, sauf à la seule discrétion du Commanditaire et dans de telles circonstances, un autre prix (ou une partie du prix) de valeur égale (comme déterminé uniquement par le Commanditaire) sera attribué. L'obligation du Commanditaire envers le gagnant sera ainsi remplie. Aucune autre rémunération ne sera fournie. L'acceptation d'un prix constitue une autorisation pour le Promoteur et ses agences d'utiliser les noms ou les portraits des gagnants à des fins de publicité et de commerce sans autre compensation, sauf si la loi l'interdit.

8. **Règles générales :** en participant au Concours, les participants acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel et les décisions du Commanditaire ou de l'Administrateur, qui sont définitives. Pour remporter un prix, il faut satisfaire à tous les critères établis aux présentes. En cas de divergence ou d'incohérence entre les divulgations ou les autres déclarations contenues dans les documents du Concours et les modalités du Règlement officiel, le Règlement officiel prévaudra, régira et aura préséance. Les participations deviennent la propriété du Commanditaire et aucun accusé de réception ou retour ne sera envoyé. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les erreurs d'impression sur le matériel distribué dans le cadre de ce Concours ni aucune responsabilité pour les participations perdues ou en retard ou pour les dysfonctionnements techniques, matériels, logiciels ou téléphoniques de quelque nature que ce soit, pour les connexions réseau perdues ou indisponibles, ou pour des communications électroniques échouées, inexactes, incomplètes, tronquées ou retardées à cause de l'usage de l'utilisateur ou des équipements ou programmes associés ou utilisés sur le site Web ou dans le cadre du Concours, ou de toute erreur humaine qui peut se produire au cours du traitement des entrées au Concours. Il n'est également pas responsable des dommages à tout système informatique résultant de la participation, de l'accès à l'information en lien avec le site Web ou le Concours ou du téléchargement de cette information. Dans le cas d'un différend au sujet d'une inscription, le détenteur autorisé du compte de l'adresse courriel utilisée (ou associée au compte P&G carnetRABAIS du participant) sera considéré comme étant le participant. Le gagnant peut être tenu de prouver qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel fournie au moment de l'inscription. La preuve de la saisie d'informations via le site Web ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception de ces informations. Le Commanditaire n'est pas responsable des courriels ou inscriptions non reçus en raison de problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente de modifier le processus de participation ou le déroulement du Concours ou du site Web; viole le Règlement officiel; ou agit de manière non sportive ou perturbatrice, ou dans l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. **Toute tentative par une personne de miner délibérément le fonctionnement légitime du Concours ou du site Web peut constituer une violation du**

droit pénal et du droit civil et, advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit de demander des dommages-intérêts à une telle personne dans toute la mesure permise par la loi. L'absence de mise en application d'une quelconque modalité du présent Règlement officiel par le Commanditaire ne constitue en aucun cas une renonciation à cette clause. Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, y compris en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire et corrompant ou affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'impartialité ou le bon déroulement du Concours, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler le Concours, en tout ou en partie. Un avis sera publié en ligne et un tirage au sort sera effectué pour attribuer les prix parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant l'annulation. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier le Concours ou de disqualifier le participant si le Commanditaire, à son entière discrétion, détermine qu'il y a eu fraude, mauvais comportement ou défaillances techniques qui ont nui à l'intégrité du Concours. Les participants/gagnants/invités renoncent irrévocablement à toute réclamation contre la National Football League, ses clubs de football professionnels membres, NFL Ventures, Inc., NFL Ventures, L.P., NFL Properties LLC, NFL Enterprises LLC, NFL International LLC et chacune de leurs filiales directes et indirectes, sociétés affiliées, actionnaires, dirigeants, administrateurs, agents, représentants et employés respectifs (collectivement, les « **Entités de la NFL** »), et conviennent que les Entités de la NFL n'accepteront aucune responsabilité à l'égard de toute réclamation liée à la participation au présent Concours ou à l'attribution du prix. Les Entités de la NFL n'ont pas proposé ou commandité ce Concours de quelque manière que ce soit.

9. **Décharge :** Sans limiter les autres dispositions du présent Règlement officiel, en acceptant un prix, le gagnant accepte de dégager le Commanditaire, l'Administrateur, ses agences, fournisseurs, les Entités de la NFL et les filiales, sociétés affiliées, fonctionnaires, administrateurs, employés et agents de chaque partie de toute réclamation ou cause d'action, y compris, sans s'y limiter, toute blessure, perte, coûts ou dommages de quelque nature que ce soit aux personnes, y compris le décès et les dommages subis en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de la création d'une inscription, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou de ses parties; le cas échéant ou la participation au Concours ou la participation à un Concours ou à une activité connexe. En vous inscrivant au Concours, vous déclarez et garantissez que vous avez lu le présent Règlement officiel et êtes au courant de son contenu.

10. **Publicité :** En acceptant un prix, les gagnants acceptent d'être liés par ces règles et, si cela est exigé, consentent à ce que leurs noms et adresses (ville et province seulement) figurent sur une liste des gagnants. Les gagnants conviennent également d'autoriser le Commanditaire à utiliser leurs noms, leurs adresses (ville et province seulement) et leurs photographies à perpétuité sans contrepartie à des fins de publicité ou autres partout dans le monde, dans un média ou tous médias connus maintenant ou conçus par la suite, dont Internet, sans contrepartie liée à ce Concours.

11. **Loi applicable :**Tous les litiges entourant ce Concours seront réglés selon les lois de la province de l'Ontario. Vous convenez que : a) tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant de quelque manière que ce soit du Concours ou de tout prix reçu doit être réglé individuellement, sans recours à une quelconque forme de recours collectif, et exclusivement par un tribunal compétent situé dans la province de l'Ontario; b) toute réclamation, tout jugement, et toute somme accordée doivent se limiter aux coûts réels engagés, y compris les coûts associés à la participation au Concours, mais en aucun cas les honoraires d'avocat; et c) nonobstant ce qui précède, vous renoncez au droit de réclamer quelques dommages que ce soit, y compris des dommages-intérêts punitifs, des dommages consécutifs ou des dommages directs.

12. **Liste des gagnants :** Pour obtenir la liste des gagnants, qui sera disponible après le 28 février 2027 pour une période d'au moins 30 jours, envoyez une demande écrite sur un papier de 7,6 cm (3 po) x 12,7 cm (5 po) avec votre nom

complet et votre adresse, et suffisamment d'affranchissement pour être expédiée aux États-Unis à : Concours P&G carnetRABAIS Grand match 2027, Dept. AL, P.O. Box 7760, Melville, NY 11775-7760 USA.

13. **Commanditaire/Administrateur :** Le Commanditaire du Concours est Procter & Gamble Inc., situé au 5160 Yonge Street, Floor 14, Toronto (Ontario) M2N 6L9. L'Administrateur du Concours est Don Jagoda Associates, Inc., 100 Marcus Drive, Melville, NY 11747, États-Unis.

Les Entités de la NFL et ses entités affiliées n'ont pas commandité ce Concours de quelque manière que ce soit.